

COMMUNIQUE
DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LAURENT UGHETTO ET LAURENCE ALLEFRESDE
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DU CANTON DE VALLON PONT D'ARC
COMMISSION PERMANENTE DU 14 JANVIER 2019**

26 535 € pour le canton

Le Département a délibéré, dans le cadre de la séance consacrée à la Commission Permanente, le 14 janvier 2019, l'attribution de subventions pour un montant total de 26 535 € en faveur du canton de Vallon Pont d'Arc. Celles-ci concernent :

Le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche à Voguë, pour lequel une subvention de **2 500 €** est attribuée pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif regroupé au hameau « Labeaume » à Lagorce.

La commune de Labeaume, qui perçoit une subvention de **24 035 €** pour l'aménagement de sécurité réalisé pour le cheminement piéton le long de la Route Départementale.